



EN RESUMÉ

Organisé le 16 mars 2021 de 15h00 à 17h00, à la salle des fêtes de Pujo-le-Plan, l'atelier chasseurs & gestion cynégétique a réuni une quinzaine de personnes dont les représentants de 4 Associations Communales de Chasse Agrées (ACCA) et de la Fédération des Chasseurs des Landes (FDC40). Cet atelier cartographique a permis de relever auprès des chasseurs leur expertise d'usage du territoire. 78 contributions, avis ou interrogations ont été recueillis. Les porteurs du projet ont répondu à 17 questions.

L'évènement était organisé par Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagné des représentants de l'association « Pujo Arbouts Territoire d'Agri Voltaïsme » (PATAV) à l'origine de ce projet agrivoltaïque, avec le support du cabinet ETHICS Group mandaté pour animer la concertation.

Réservée aux pratiquants de l'activité chasse sur le territoire du projet, la rencontre était accessible uniquement sur invitation. La Fédération et les 6 ACCA concernées par le projet ont été invitées par téléphone, par courriel puis par voie postale. 3 à 4 représentants par ACCA étaient attendus afin de respect le protocole sanitaire en vigueur.

Après un premier temps d'information, l'atelier s'est déroulé dans une ambiance coopérante et bienveillante. Les temps de questions/réponses et de participation ont démontré la volonté de collaboration de chacun. Les participants ont apprécié la dynamique d'animation de cet atelier très concret.

Les réponses aux questions posées sont reproduites dans le présent compte rendu. Chaque contribution a été prise en compte pendant l'animation.

Le replay de la réunion est accessible en ligne dans l'onglet « Galerie » du site internet du projet : <u>colidee.com/terrarbouts</u>.









PORTER À CONNAISSANCE

Dès le mois de février 2021, la maitrise d'ouvrage GLHD a contacté la fédération de chasse des Landes (FDC40) pour convenir de la date d'atelier la plus favorable pour les représentants des 6 ACCA concernées : Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan et Saint-Gein.

Suite aux divers échanges téléphoniques de coordination entre les chasseurs et la FDC40, la date du 16 mars a été confirmée par les présidents des 6 ACCA. A ce stade, GLHD a envoyé un courrier le 25 février 2021 contenant une lettre d'invitation à l'atelier « spécial chasseurs », le compte-rendu des échanges entre la FDC40 et GLHD lors la réunion publique de lancement de la concertation, ainsi que les cartes des zones d'implantation du projet afin qu'ils se projettent concrètement dans l'animation de l'atelier.

Terr' Arbouts
CHAINS RENDEZ-VOUS
DE LA CONCERTATION

LES ATELIERS THÉMATIQUES LES PERMANENCES

GLHD

Une note d'information, intitulée « Les prochains rendez—vous de la concertation », a été diffusée sous la forme d'un flyer numérique. Cette communication comprenait l'ensemble des dates de rencontres à venir (ateliers, permanences et réunion publique de restitution) dont celle de l'atelier chasseurs avec la mention « Participation sur invitation ».

Quinze jours avant la date de l'atelier Chasseurs, le flyer a été communiqué auprès d'une audience adaptée aux rencontres prévues :

- Les deux présidents des communautés de communes du Pays Grenadois et du pays de Villeneuve en Armagnac Landais;
- Les maires des communes concernées par le projet, leur responsable communication et leur secrétariat;
- Les associations environnementales rencontrées pendant la phase de concertation préalable technique;
- Les journalistes de la presse et des médias locaux;
- Les participants à la réunion publique de lancement de la concertation (ayant acceptés d'être inscrit dans la liste de diffusion);
- Les riverains rencontrés lors des 3 journées d'information en porte-à-porte (ayant acceptés d'être inscrit dans la liste de diffusion).

Un message d'accompagnement personnalisé à chacune des cibles invitait généralement à relayer l'information et à s'inscrire à ces rencontres répertoriées dans l'onglet « Événements » du site internet du projet : <u>colidee.com/terrarbouts</u>, principale voie dématérialisée du projet où le public peut suivre son actualité.

Pour rappel:

Conformément aux modalités de la concertation préalable au titre de l'article L121-16 du code l'Environnement, le public a été informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur les lieux concernés par la concertation quinze jours avant le début de la concertation.









LA PRÉSENCE

Comme précisé dans le chapitre précédent, les représentants de la Fédération des Chasseurs des Landes (FDC40) ainsi que des Associations Communales de Chasse Agrées (ACCA) de Castandet, Hontanx, Le Vignau, Maurrin, Pujo-le-Plan et Saint-Gein ont été conviés à l'atelier.

Pendant la rencontre, ces organisations ont été représentées selon la répartition suivante :

- 2 chasseurs de la FDC40 : Messieurs BEREYZIAT et LABORDE.
- 2 chasseurs de l'ACCA de Hontanx.
- 3 chasseurs de l'ACCA de Maurrin,
- 4 chasseurs de l'ACCA de Pujo-le-Plan,
- 4 chasseurs de l'ACCA de Saint-Gein.

Les ACCA de Castandet et de Le Vignau n'ont donc pas été présentes lors de cet atelier par manque de disponibilités. Les deux présidents de ces ACCA ont été recontactés dès le lendemain de l'atelier afin de proposer une nouvelle date de rencontre.

M. DAUGA, président de l'ACCA de Le Vignau, s'est rendu à la permanence du 17 avril, tenue dans la mairie de sa commune, afin de réaliser le travail cartographique proposé la veille aux autres ACCA.

Sa participation s'est faite au nom de ses pairs qui avaient pris connaissance de la carte de travail envoyée en amont, lors de l'invitation par voie postale. Par conséquent, leur participation est intégrée à ce compte-rendu.

A propos de l'ACCA de Canstandet, son président n'a pas souhaité participer à une session de rattrapage à date.

LE DÉROULÉ DE L'ATELIER ET SES INTERVENANTS

La rencontre était structurée en 5 temps forts faisant appel à différents intervenants :

MOTS INTRODUCTIFS:

- Jean-Marc FABIUS, Directeur Général GLHD, représentant de la maîtrise d'ouvrage
- Jérôme BOURGEOIS, Animateur de la concertation (ETHICS Group)

RAPPEL DU PROJET

• Lisa SAVIO, cheffe de projet Terr'Arbouts (GLHD)

2. ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES

• Jeanne ROOY, représentante du bureau d'études Biotope

3. TEMPS PARTCIPATIF

- Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, animateur de la concertation
- Les animateurs GLHD, Biotope et ETHICS Group

4. MISE EN COMMUN DES RÉSULTATS

• Un rapporteur par ACCA représentée

5. LES PROCHAINS RDV DE LA CONCERTATION

• Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, animateur de la concertation

Le support de présentation de l'atelier et son enregistrement sont disponibles en ligne sur le site internet du projet : <u>colidee.com/terrarbouts</u>.









LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

Dès l'ouverture de l'atelier et pendant toute la durée de la rencontre, les participants ont été invités à réagir librement.

Toutes les questions posées ont été enregistrées. Une réponse a été apportée pour chacune d'entre elles par la maitrise d'ouvrage. Ces échanges sont retranscrits dans le présent compte-rendu.

Pour le temps d'intelligence collective, la salle avait été installée afin de réaliser un travail par ACCA, ainsi concentrer les expertises par commune. Il y avait 4 tables rondes pour les 4 ACCA représentées: Pujo-le-Plan, Saint-Gein, Hontanx et Maurrin. Chaque ACCA disposait de ses cartes de participation personnalisées, à savoir une carte des zones d'implantation potentielle et une seconde carte des corridors écologiques recensés par Biotope.

Les participants ont été invités à contribuer sur les cartes. En parallèle, les animateurs prenaient en note les échanges sur tablette via l'outil digital BrainstormIn.

Pour chaque table, les échanges ont été guidés par 3 grandes questions :

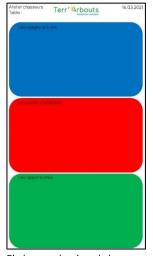
- Quels usages actuels du territoire?
 Pour faire un état des lieux des usages des territoires par les chasseurs.
- 2. Quels points d'attention sur le territoire?

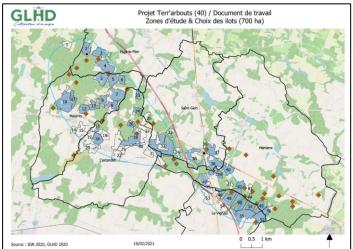
 Pour permettre aux chasseurs de partager leur connaissance opérationnelle des territoires.
- 3. Quelles opportunités pour l'activité chasse [avec la création du projet]?

 Pour projeter les chasseurs dans de potentielles synergies entre leur activité de loisir et la conception de la solution agrivoltaïque.

Précision apportée par M. Jean-Marc Fabius (GLHD) pendant l'atelier :

« Si par exemple vous avez l'habitude de faire des battues en utilisant à peu près le même rabat, le même poste, ce sont des points à noter qui sont importants pour nous, pour voir comment vous circulez au moment de la chasse et comment vous vous positionnez. Si vous avez certaines habitudes, merci de nous les indiquer pendant l'atelier que l'on puisse en tenir compte. L'objet de cette concertation, c'est justement d'entendre et d'écouter vos habitudes et de s'adapter. Je ne dis pas que l'on va prendre en compte absolument tout et je ne dis pas que l'on ne prendra pas en compte ce que vous dites. »





Ci-dessus le visuel du support de participation mis à disposition sur chaque table et la carte des zones d'implantation potentielle (qui a permis le découpage des cartes par ACCA).









LES RÉPONSES AUX 17 QUESTIONS POSÉES EN DIRECT

Question 1.

Quel type de panneau sera mis en place?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): c'est du très classique, du polycristallin, composé à quasiment 95% de verre, le reste c'est du cuivre, de l'aluminium.

Question 2.

Quels seront les supports des panneaux solaires?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Il va y avoir plusieurs types de supports en fonction de ce que l'on fait dessous. Donc c'est extrêmement lié à l'activité agricole. En fonction du type d'élevage, en fonction de la pente ou en fonction de la surface du projet. On peut mettre soit des structures fixes, ça veut dire que le panneau est orienté sud, il a une pente, et donc vous allez partir de 40-50 cm au niveau du sol et vous allez jusqu'à 2 m - 2,30 m à peu près. Pourquoi je dis « à peu près ? » Parce qu'aujourd'hui la structure n'est pas définie au centimètre près. Ensuite quand on va faire d'autres types de cultures, du maraichage, de la culture sur bute, de la fleur, de la plante médicinale, vous allez avoir des trackers. Le matin le panneau s'oriente vers le lever du soleil, vers l'est et va suivre la course du soleil toute la journée.

Il y a plusieurs hauteurs possibles, et nous on va tabler entre 1m70 et 2m50. De façon à pouvoir travailler entre et dessous. Il y a aura un minimum de 5 mètres d'écart, de bord à bord des panneaux. Quand on fait de la mécanisation, quand on intervient dans les champs, les panneaux se mettent à l'angle maximum pour augmenter cet espace et permettre une mécanisation plus facile. Voilà, ce sont les deux technologies que l'on va utiliser.

Question 3.

Pour l'irrigation qui existe sur les parcelles, le pivot est supprimé?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Le pivot est supprimé, en revanche le pompage lui peut être conservé. L'avantage c'est que vous avez un pieu battu c'est-à-dire, un pieu en métal, comme les glissières d'autoroutes; vous avez en fait des pieux qui sont enfoncés et la glissière qui monte dessus; c'est exactement la même chose sauf que c'est plus haut, mais vous pouvez fixer ce que vous voulez dessus. L'avantage aussi c'est que vous pouvez utiliser la pompe, la ressource en eau qui est existante, mais vous pouvez être beaucoup plus directif aussi dans l'arrosage. Donc je dirais que vous pouvez être moins consommateur d'eau également.

Question 4.

Sur les parcelles qui vont être équipées, que se passe t'il si l'activité agricole cesse ? Est-ce que cela remet en question le projet ou pas ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Oui, totalement, dans ses autorisations. Notre objectif c'est que cela ne cesse pas. Un autre point : nous versons une indemnité à l'agriculteur. S'il ne cultive pas, il n'a pas d'indemnité, c'est un côté financier motivant. Imaginons qu'il arrive en fin d'activité, il prend sa retraite : soit il a quelqu'un qui reprend, il va trouver lui-même, ses héritiers, sa famille; soit on fait appel à la chambre départementale d'agriculture qui a pour mission de trouver un jeune agriculteur à implanter









dessus. Mais cela voudrait dire que personne dans l'association PATAV ne voudrait reprendre et travailler ?

Vous avez parlé de la rémunération: je fais vite une toute petite parenthèse. Le principe de construction du projet par les agriculteurs c'est qu'il y a une mutualisation des revenus. L'impact est sur 1 400 hectares alors qu'il n'y aura pas 1 400 hectares de panneaux, bien loin de là. L'idée c'est que les revenus qui sont constatés sur les terrains sur lesquels il y a des panneaux solaires soient partagés entre toute la surface agricole, tous les agriculteurs impactés par ses 1 400 hectares. C'est mutualisé. Il y a une partie des revenus qui est mis dans un pot commun et ceux qui n'ont pas de panneaux sur les terrains qu'ils cultivent vont quand même toucher quelqu'un chose alors qu'ils n'ont pas de panneaux. C'est distributif entre les exploitants.

Question 5.

Sur combien d'années le projet est-il viable?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Nous sommes partis pour se dire que ça allait être exploité pendant 40 ans. Quand vous voyez des centrales photovoltaïques, elles sont au sol ou en toiture en fait. Pour vendre de l'énergie, vous allez faire un appel d'offres organisé par l'Etat. Cet appel d'offres vous fait avoir un tarif d'achat, c'est le groupe EDF, qui a une filiale qui s'appelle « EDF obligation d'achat » qui vous paie cette énergie. Et ça, vous le retrouvez sur toutes vos factures. L'idée d'un projet comme ça, c'est que le solaire est compétitif avec le pétrole, le gaz, le nucléaire.

Dans un projet grand comme le nôtre, on doit pouvoir produire de l'énergie qu'on va vendre directement sur le marché. Ce qui est intéressant c'est qu'il n'y a plus de contribution au service public : ce n'est plus chacun des utilisateurs de l'électricité chez soi qui va payer ses kWh, c'est directement un énergéticien qui va le revendre à ce prix. Donc il n'y a plus de subvention dans ce projet-là : c'est un projet qui est entièrement hors subvention.

Question 6a.

Sur la partie élevage, les panneaux seront fixes et plus bas que la partie culture, donc on se dit : ces parcelles vont rester pendant 40 ans de l'élevage ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Nous sommes encore dans la définition du projet. Il faut se demander si c'est un exploitant est purement dédié à l'élevage ou est-ce qu'il ne peut pas faire aussi de la prairie à certains moments sans aucune autre culture? Dans tous les cas, rien ne l'empêche de faire de la culture entre des panneaux fixes.

Question 6b.

Même pour les petits exploitants?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Oui, c'est faisable aussi. On ne fera pas dessous les panneaux, on cultivera juste entre les panneaux. Cela fait partie des définitions qui sont à venir, donc je ne saurais pas vous dire où il y aura des panneaux fixes.









Question 7.

L'autre jour, vous nous disiez que les panneaux pouvez supporter l'impact d'une balle de Ping Pong ou de golf à 80km/h, mais si c'est une balle d'un fusil ou d'une carabine, ce n'est quand même pas le même impact sur un panneau.

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Un tir à la retombée, que ce soit une balle ou du plomb, ça ne pose pas de problème. Ce qui pose un problème c'est si vous faites un tir fichant dans un panneau. Pour un gibier, il vaut mieux. Donc il va aussi falloir tenir compte du relief du terrain pour comprendre les zones de tir.

Question 8.

La commune peut-elle avoir une retombée économique directe/un petit pourcentage sur la taxe IFER, sans passer par la redistribution de la communauté de communes ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Non, ça n'a pas évolué. Cette loi est issue de l'éolien quand l'Etat voulait favoriser ce secteur il y a quelques années. L'idée était qu'un maire souhaitant supporter l'éolien sur sa commune devait être plus rétribué que les autres. Et donc il y avait un minimum de collecte sur l'IFER (taxe qui est sur la production des énergies renouvelable), c'était 20%, et directement redistribué à la commune.

En ce qui concerne l'IFER pour le solaire, il est redistribué comme pour l'éolien: 50% vont au département, donc ce sont toutes les offres sociales derrières, et les 50% restants vont à la communauté de communes, qui elle-même édicte ses propres règles de redistribution. Cela pourrait changer au mois d'octobre prochain avec les projets de lois de finance. C'est dans le cadre du projet de loi finance qu'est votée la redistribution et l'attribution des taxes. Donc c'est dans ce cadre-là que l'on peut l'intégrer. C'est une revendication que l'on porte tous les ans depuis à peu près 8 ans. L'an dernier, nous étions à ça de passer, l'amendement était arrivé au Sénat, ce qui n'était jamais arrivé jusqu'à présent. Donc peut être que l'on va réussir à le faire passer. Honnêtement je le souhaite car il est normal que le plus petit territoire qui reçoit ce projet là en bénéficie amplement. Maintenant je n'ai pas le droit moi de choisir à qui je redistribue l'IFER vu que ce n'est pas moi qui la collecte, c'est le Trésor public.

Question 9.

Vous parliez d'une durée de 40 ans. La durée de vie d'un panneau c'est quoi : 20, 25 ans ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): C'était vrai il y a dix ans. Aujourd'hui, les fabricants de panneaux vous garantissent la performance des panneaux pendant 35 ans. Ils disent « moi dans 35 ans mon panneau produira 80% de ce qu'il produisait le 1er jour ». Après, comme la technologie évolue vite, on peut penser que d'ici 25 ans on va changer les panneaux pour remettre du neuf qui sera plus performant. Pourquoi ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le solaire est compétitif comme n'importe qu'elle autre énergie. Quand on fait un gisement de pétrole ou de gaz, on investit beaucoup à l'entrée, on pioche, puis là on est là pour l'exploitation de l'intégralité de la poche de pétrole, de gaz, etc. Là en fait c'est le même principe, on investit beaucoup, car ça coûte quand même, on va approcher les 150 millions d'euros, et donc on a la ressource qui elle est inépuisable et surtout on est raccordé au réseau : ça veut dire qu'on a le droit d'injecter l'énergie que l'on produit sur ce réseau. Donc la ressource, la valeur elle est là! On a aucun intérêt à raccourcir le temps d'exploitation.

Ce qui est intéressant aussi, c'est qu'on va verser de la taxe jusqu'au bout des 40 ans. C'està-dire que les communes qui veulent aujourd'hui investir dans un outil, je pense à une salle des fêtes parce qu'on est dedans mais ça peut être n'importe quoi d'autre, elle peut investir









en sachant que dans 15 ans elle a toujours la capacité à rembourser, parce qu'elle touchera toujours cette taxe quoi qu'il arrive.

Question 10.

Par rapport à l'agriculteur, les coûts de l'entretien [des panneaux solaires], c'est pris en charge comment ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): C'est nous qui prenons en charge les coûts d'entretien.

Question 11.

Au niveau des discussions que l'on a eues avec les ACCA, pour l'instant on n'a pas pu aller loin car on n'a pas tous les éléments et que les choses vont encore évoluer certainement, mais il y a un truc qui commence à arriver dans les premières discussions, c'est pour ça que c'est bien d'en parler assez tôt pour commencer à y réfléchir.

Selon les premières simulations, les impacts par commune en termes de contrées, de terres mises sous cloche, vont être quelque chose d'assez significatif en pourcentage, alors le pourcentage communal, pourcentage de la surface qui pourrait être une surface utilisable par les espèces, chassables évidemment, va être significative, selon les communes. Puisque ces surfaces on ne pourra pas les compenser « ailleurs » et que sur place il sera difficile malgré tout de faire des choses d'une grande portée, l'idée pourrait être de concentrer certains efforts sur les parties forestières qui se situent dans ce périmètre : pas des parties qui font l'objet d'une gestion par exemple PINEL. Par contre des espaces plus marginaux, plus fragiles, plus insignifiants, qui aujourd'hui ne font pas l'objet de spéculations économiques mais qui pourraient dans le futur être impactés car aujourd'hui se décident des choses sur le territoire un peu partout où vous voyez le point énergie, qui viennent du jour au lendemain bouleverser des secteurs entiers. Et ce serait dommage que sur 6 ou 7 communes il y ait un peu le principe de la double peine : un gros impact sur les surfaces, qui, du jour au lendemain sont retirées, et potentiellement à côté voir d'autres espaces forestiers qui disparaitraient.

L'idée serait de réfléchir à quelque chose qui permettrait d'inciter à la conservation de ces espaces boisés, « non productifs » en leur donnant une valeur et dès lors en encourageant leur maintien d'une manière ou d'une autre. Ce sont des espaces qui ont aujourd'hui une valeur environnementale. Donc on voit bien que la portée là, elle va au-delà de la chasse, mais la chasse est une composante de l'environnement. La chasse à partir du moment où elle s'exerce c'est parce qu'il y un environnement. On a commencé à y réfléchir mais on souhaitait vous en faire part.

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Merci car c'est exactement ce qu'on attend de la période de concertation. Il faut voir comment on peut le mettre en place, si c'est faisable aussi, il y a pleins de critères qui peuvent faire que ça ne l'est pas. Nous sommes tout à fait preneurs, écrivez-nous, on se refait d'autres réunions s'il faut. Nous sommes tout à fait ouverts à poursuivre la discussion.

Question 12a.

Comment ça se passe si l'on souhaite planter des arbres sur une parcelle avec des panneaux photovoltaïques ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Généralement, on se prémunit de ça, les panneaux ne vont pas jusqu'au bord, on fait des cases où il faut.









Question 12b.

Je veux bien, mais des pins ça monte jusqu'à 25 - 30 mètres, ça va faire haut au bout d'un moment ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Oui mais on se prémunit de ça. Vous savez, c'est bien pire de mettre un panneau qui ne produit pas, financièrement, que de ne pas mettre de panneau, que de « sacrifier » une surface de production.

Intervention:

Après, si la parcelle est une surface agricole, pour la boiser derrière, ce n'est pas gagné.

Question 12c.

Oui, ce n'est pas gagné, mais si l'agriculteur arrête, qu'il n'y a pas de repreneur, qu'est-ce que vous faites ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Je mets un peu ma main au feu, mais il y aura toujours un repreneur. Parce qu'un terrain sur lequel on vous garantit un revenu, alors que vous n'avez pas commencé à planter la première graine, ou que ça vous permet si vous arrivez en tant que jeune agriculteur de vous dire « je n'ai pas le souci de la rentabilité dès la première année », je ne connais pas d'autre territoire en France qui fait ça. Moi, je viens du monde agricole, j'ai grandi dans une ferme en Dordogne, s'il y avait ça chez moi, les 8 agriculteurs qui étaient sur la commune seraient toujours là, aujourd'hui il y en a 0. Donc si vous n'avez pas d'agriculteurs qui reprennent dans cette zone-là, c'est que l'on a un tout autre problème en fait. Mais moi je suis certain que l'on n'aura pas de problème à ce niveau.

Intervention François Lesparre (PATAV):

La chose importante, c'est vraiment la mutualisation. Parce que des terres avec des panneaux avec un revenu assuré, il n'y aura pas de problème pour retrouver un repreneur. La vraie problématique ce sont les terrains à côté qui n'auront pas de panneaux et qui n'auront pas ou peu de phyto. Si on ne met pas de mutualisation, ceux-là ne trouveront plus de repreneur. Également dans le paysage agricole, il y a une préoccupation importante que l'on porte c'est que tous les agriculteurs aient un bout de terrain avec potentiellement des panneaux pour qu'eux même au sein de leur exploitation puissent faire une péréquation avec d'un côté des panneaux, de l'autre des terres à cultiver. Enfin vous voyez, c'est un peu l'ensemble.

Intervention François LESPARRE (PATAV):

Un dernier point sur la question « et si demain il n'y a plus d'agriculture » : on est vigilant aussi à porter des projets à la fois ambitieux, mais réaliste, ne pas vendre du rêve, et vendre les choses que les gens soient capables de faire aujourd'hui, et dans dix ans. Prendre des engagements sur des choses que l'on pourra donner. Des choses durables qui restent à notre portée.

Question 13.

Il y a un revenu fixe sur la parcelle plus la partie agricole?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : Le propriétaire perçoit l'équivalent d'un bail rural avec un bail emphytéotique.









Question 14.

Et dans le cas où l'agriculteur arrive en retraire et qu'il ne travaille plus la terre, mais qu'il ne cède pas sa parcelle car les panneaux lui permettent d'avoir un revenu, que se passe-t-il?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD) : S'il ne travaille pas la terre, il ne touche pas de revenu dessus.

Question 15.

Une question pour bien comprendre les futurs enclos. A un moment donné, vous aller devoir faire des ensembles cohérents. Donc ça veut dire qu'il va falloir dessiner ces ensembles ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Oui absolument à un moment il va falloir le faire. Si je prends une zone comme celle-là, si on a identifié toutes les contraintes, on va par exemple faire un enclos là, puis la un passage, puis là un deuxième ici.

Question 16a.

Donc vous allez démultiplier les enclos en fait, vous n'allez pas faire quelque chose de plus « vaste » ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Non, c'est là le sujet d'aujourd'hui.

Question 16c.

Pour une question de simplicité du projet, il aurait peut-être mieux valu faire des enclos d'un seul tenant ?

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Non, car si je fais ça, les piétons ne peuvent plus passer, les chasseurs aussi, etc. Tout ça est pris en compte. Le but, c'est que ce soit le moins impactant possible.

Question 17a.

Une chose dont on a un petit peu parlé l'autre jour quand on s'est vu, c'était qu'en termes d'aménagement sur le territoire, ce que l'on fait nous déjà dans les Landes, dans les espaces boisés, des travaux de gyrobroyage pour permettre l'accessibilité des terrains. Ce pourrait être une proposition qui vienne compléter le reste.

Réponse de M. Jean-Marc Fabius (GLHD): Je la prends et en plus sachez que par rapport à la partie énergétique on a des obligations par rapport aux risques incendie, qu'on appelle OLD, les obligations légales de débroussaillement. Et donc tous les ans nous sommes obligés de débroussailler dans un rayon de 30 mètres, 50 mètres, je ne sais plus. Mais oui en tout cas ça répond à ça.

Intervention M. LABORDE (FDC40). La forêt a été reconstituée à beaucoup d'endroits, avec tous les cataclysmes qu'il y a eu et c'est vrai que à des endroits ça nécessite ce genre de choses. Et l'autre point, ça serait de pouvoir sous d'autres couverts, mener ou faire mener des petits suivis par des étudiants ou autre sur les thèmes agroécologiques. Donc on aimerait vous faire une proposition en ce sens aussi, parce que c'est intéressant de voir ce que ça peut donner.





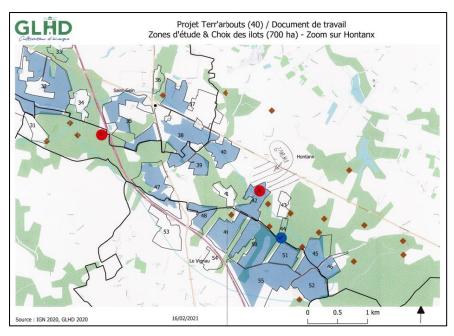




LES CARTES DE TRAVAIL ET LES CONTRIBUTIONS PAR COMMUNE

Tout au long de l'atelier, les animateurs ont pu recueillir 78 contributions, commentaires et interrogations. Sans tenir compte de la localisation, cette participation s'est répartie de la manière suivante : 15 usages actuels, 23 points d'attention & 40 opportunités.

HONTANX



	Contributions
Les usages	Chasses de palombes, petits et grands gibiers.
actuels	Gommette 1 - Chemin limite entre Hontanx et Le Vignau. Préserver le passage.
Les points d'attention	Gommette 1 - Panneaux devant la palombière. Champ en pente. Trouver un passage parcelle 42.
a accention	Gommette 2 - Passage de gibier sous l'autoroute.
	Qui a la clef ? Et qui peut avoir la clef des grillages ? Un référant par secteur ? Reponse clés : Les pompiers ont un pass pour accéder au point d'eau de chaque parcelle.
	Pas de travaux de chantier pendant la St-Luc.
Les opportunités	Eviter le développement de ronces et ajoncs, garder une distance entre le grillage et la plantation de la haie.
	Planter la haie à l'extérieur du grillage.
	Des haies qui peuvent nourrir les oiseaux.
	Des haies qui produisent des fruits.
	Des haies en arbousiers.
	Les parcelles clôturées doivent être mises en réserves.
	Une parcelle = une zone de quiétude pour les animaux.
	Les panneaux sont parfaits pour les bécasses.
	Les grillages servent de nouvelles barrières naturelles pour les battues. Précision : Le grillage fait 2,05/2,10m de haut.
	Est-ce que GLHD peut participer à des dons de faisans ou autres pour les quotas annuels de l'activité de chasse ?

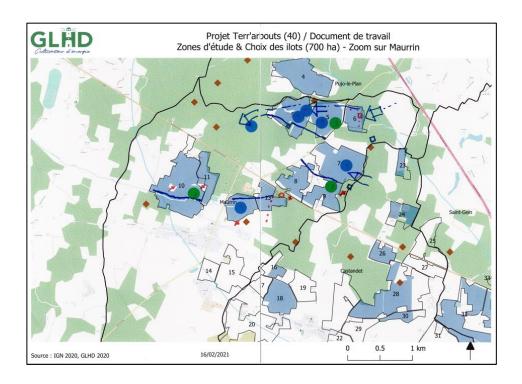








MAURRIN



	Contributions
Les usages actuels	Mise à jour des palombières
	Précision des zones les plus chassées
	Positions utilisées pour les battues
	- Chemins empruntés
	=> Indication des couloirs de grands gibiers
	Gommettes « 1 » - zones de chasse : chevreuils, lièvres et faisans
Les points d'attention	X Boisements d'intérêt
	 ◆ Palombières
	☐ Placements des chasseurs armés lors des battues
	Placements des rabatteurs pour les battues
	Maurrin a un pourcentage de surface concernée par le PV plus important que les autres communes
Les opportunités	Gommettes « 3 » - Zones propices au repeuplement avec volière anglaise (ouverte)
	Sujet des mailles plus petites. Pas possible selon Jean-Marc FABIUS donc plutôt avoir des zones réduites dédiées exclusivement à ça
	Maintenir et préserver des prairies ouvertes entretenues (moutons)
	Question sur ce que les mailles des clôtures laissent ou pas passer ?
	JP Laborde : Suivis agro écologiques

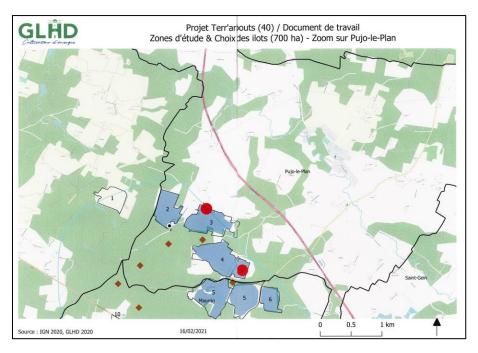








PUJO-LE-PLAN



	Contributions
Les usages actuels	La parcelle 2 n'impacte pas notre activité chasse
Les points d'attention	Gommette 1 - Parcelle 4 : à l'Est pas de panneaux car il y a la maison du proprio. Mais possibilité de grillage en une seule parcelle le reste de la parcelle Le point de captage n'est pas exactement là il n'est pas au bord de la parcelle - plus loin Les 3 parcelles, ça arrange les chasseurs car des passages entre chaque ilot. Pas besoin de redécouper les îlots. Pas de morcellement : laisser les ilots comme ils sont cartographiés Attention parcelle 3, il y a un chemin communal non mentionné (tracé noir sur la carto rajouté), donc pas de panneaux au nord de la parcelle naturellement à mon avis, car cela fera une zone trop petite ? A voir mais pas de problème pour séparer la parcelle 3 en 2 parcelles. Gommette 2 - le corridor de la parcelle 3 n'est plus en danger : il passe sur le chemin com.
	1 oct au 20 nov : éviter les travaux près des palombières
Les opportunités	On aimerait des mailles assez petites + des haies plantées à l'intérieur du grillage : permet de faire des nichoirs et abris pour les petits gibiers. Est-ce que dans les zones d'ombre donc là où il y a les panneaux, est-ce qu'on peut mettre des haies pour le petit gibier ? Parcelle 3
	Si on met des espaces naturels pour faire grandir les oiseaux, éviter que les nuisibles comme les renards viennent tout manger : voir si on peut justifier le choix de la maille en fonction de l'élevage que l'on veut y implanter et discuter avec les agris pour leur accord. Ne pas mettre les zones de panneaux en réserve de chasse car ça ne leur rapporte rien sauf si
	on peut y mettre de l'élevage. Essayer de faire un élevage naturel dans les parcelles pour permettre la continuité de la chasse (buisson), qu'ils puissent à maturité s'envoler naturellement. A voir avec l'agriculteur. La faune suit le grillage.
	Elevage accord avec l'agriculteur pour pouvoir s'occuper des animaux, y entrer avec l'agri. Parcelle 3 : possibilité de maillage plus petit pour élevage.
	Ne pas morceler les ilots arrange les chasseurs. Petits fruits sous parcelles, maraichage, asperges sur Pujo.
	GLHD : Oui pour les dons de faisans destinés à l'activité chasse du territoire

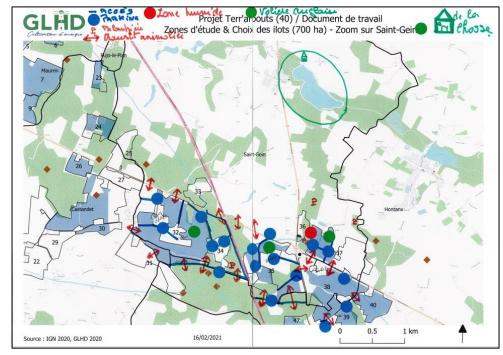








SAINT-GEIN



	Ta
	Contributions
Les usages actuels	- Chemins d'accès
	Gommettes - Zone de parking (sans parking officiel)
	Battues
	Palombières bien représentées
Les points d'attention	Zone de transit
	<-> Zone traversée faune
	Toutes les parcelles sont des zones de chasse
	Gommette - Une zone humide
	P – Palombières existantes mais pas forcément utilisée
	Les animaux vont s'habituer
	Faune suit l'autoroute
Les	Territoire non-adapté pour zones de réserves pour Saint-Gein
opportunités	Une zone d'observation pour les oiseaux
	Maison d'observation de la faune
	Gommettes vertes - Volières anglaises
	Projet pédagogique
	Arbustes à baies (oiseaux, faunes)
	Couleurs de baies différentes et nécessaire pour la faune
	Plantes mellifères
	Baies qui attirent les insectes (objectif biodiversité)
	Plantations de baies sous les panneaux
	Des prairies à l'intérieur et à l'extérieur des parcs
	Maison verte - Maison de la chasse et/ou de la biodiversité

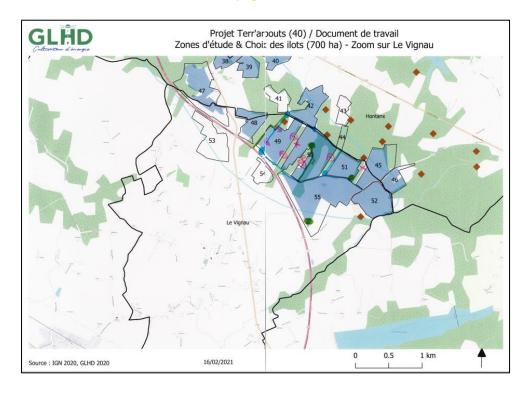








LE VIGNAU (Issu de la session de rattrapage le 17 mars 2021)



	Contributions
Les usages actuels	Zone de parking
	- Chemins empruntés par les chasseurs
Les points	<-> Passages de gibiers
d'attention	X Trou d'eau
	P Palombière
Les	Volières anglaises
opportunités	⁻ Chemins









CONCLUSION

L'atelier chasseurs (et gestion cynégétique) de la concertation préalable volontaire du projet Terr'Arbouts s'est déroulé dans une ambiance conviviale et constructive, associée à une participation active dans la co-conception du projet.

Toutes les contributions, y compris les questions, sont structurées en 3 grandes catégories développées ci-dessous.

Les usages actuels

Les chasseurs ont pu identifier, pour eux-mêmes et GLHD, les zones de chasses actives (chevreuils, lièvres, faisans...) par rapport aux îlots du projet à l'étude.

En parallèle, la première thématique admet un retour de terrain dans la localisation des palombières, des positions des chasseurs lors des battues, des chemins d'accès empruntés ainsi que des zones de parking des véhicules qu'elles soient officielles ou non.

Les points d'attention

Les remarques des chasseurs viennent compléter le travail mené par les bureaux d'études techniques.

Leurs connaissances pointues du territoire ont permis d'identifier des îlots à proximité d'habitations, de signaler les passages de faune et la présence de boisements d'intérêt pour le loisir chasse. Ensuite, leur perception du territoire a aussi été l'occasion d'avertir GLHD sur des spécificités topographiques comme des terrains en pente, des trous d'eau ou des zones humides.

Les chasseurs ont demandé que les travaux ne soient pas effectués pendant la Saint-Luc (période majeure de migration pour les palombes), et plus largement qu'il n'y ait pas de travaux à proximité des palombières du 1er octobre au 20 novembre (période d'activité).

Par ailleurs, l'ACCA de Maurrin ajoute une remarque concernant les superficies agrivoltaïques jugées plus importantes sur leur territoire par rapport aux autres ACCA. Quant à l'ACCA de Pujo-le-Plan, elle indique être satisfaite par le découpage des îlots proposé puisqu'il crée des corridors artificiels de déplacement de la faune, passages que les chasseurs pourraient intégrer dans leur plan de chasse.

Les opportunités

La concertation est l'occasion de nouer des liens entre l'activité chasse et la conception du projet.

Les chasseurs suggèrent des plantations de haies intérieures aux clôtures pour attirer, protéger, nourrir le petit gibier, les oiseaux et les insectes. Des haies extérieures sont aussi attendues ayant pour vocation de nourrir le grand gibier.

Parmi les opportunités, les chasseurs insufflent aussi la création de zones de réserve et de repeuplement avec la mise en place de volières anglaises sur des zones agrivoltaïques déjà identifiées. Ils précisent d'ailleurs l'importance d'un accord avec les agriculteurs concernés par ces zones.









A ce titre, le grillage utilisé pour la protection des zones agrivoltaïques deviendrait un outil de préservation des espèces pour leur reproduction/élevage.

Précision apportée par M. Jean-Marc Fabius (GLHD) pendant l'atelier :

« La clôture, c'est quelque chose que l'on a tous en tête. [Pour l'activité chasse] Si vous avez un grillage à un endroit, le grillage sera un rabat naturel. Il y a une norme, on ne peut pas faire ce qu'on veut. On ne peut pas mettre du grillage du poules par exemple. La DREAL nous impose un grillage qui laisse passer le petit gibier en dessous et il y a des mailles minimum et maximum à respecter. Le grillage par contre est fait pour résister à un joli saut de sanglier, il ne passera pas »

Par la suite, l'ACCA de Hontanx soumet l'idée que GLHD participe à la vie cynégétique du territoire en réalisant des dons destinés aux quotas de faisans insérés dans la nature. L'ACCA de Saint-Gein approfondit le sujet en proposant que GLHD contribue à la création d'une maison de la chasse et/ou de la biodiversité au nord de leur territoire, lieu permettant l'observation et le suivi scientifique de la faune.

Avant de clôturer, M. LABORDE, représentant de la FDC40, fait part de sa volonté de contribuer au suivi agroécologique de la zone, réflexion qu'il partagera à la maîtrise d'ouvrage. Il reconnait ensuite la qualité de la concertation menée grâce aux comptes-rendus qui reflètent avec fidélité les propos tenus pendant les rencontres.

Les prochains temps annoncés de la concertation sont les permanences, les ateliers thématiques « insertion paysagère » et « dynamiques territoriales ». Le calendrier est en ligne sur le site internet du projet où le public peut apporter ses contributions dans l'onglet « Participer » : www.colidee.com/terrarbouts





